

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## CINCINNATUS

Depuis qu'il s'est retiré de la politique, M. Casimir-Périer est volontiers demeuré silencieux. Démonstrateur de la plus haute charge de la République ; il n'a pas, comme Bismarck, importuné les échos de l'univers de ses confidences ou de ses jérémiades. Nul n'est demeuré plus digne ; nul de s'est contracté à plus d'effacement. Le citoyen survécut seul au président, et l'on peut dire que le président s'est accru de toutes les qualités qui étaient dans le citoyen, mais que ne permettaient pas de remarquer l'agitation politique au temps où il était dans la mêlée. Il est certain aussi que la popularité discrète disons mieux, la sympathie de la France pour M. Casimir-Périer, s'est augmentée de tout ce que le panache prud'hommeque de son successeur avait de blessant pour le peuple. On lui savait un gré rétrospectif de n'avoir pas été un boursoufflé au pouvoir et d'avoir donné ce grand exemple démocratique d'un homme qui quitte les honneurs quand il juge son rôle terminé. Cincinnatus.

Cincinnatus, hier, s'est remontré au monde. Son apparition a été courte mais, efficace. Le politique désenchanté s'est fait éducateur ; il s'est adressé à la jeunesse des écoles, à ces étudiants turbulents mais virlants, enthousiastes et actifs, qui recueillent avidement tous les germes nobles que de nobles esprits sèment pour eux. Jules Lemaitre fut jadis de ces derniers, lorsqu'il prêchait aux étudiants la tolérance, et depuis !...

M. Casimir-Périer a, en quelques phrases, défini l'évolution moderne. Son discours pourrait être considéré comme un commentaire de l'effort risible que font les inutiles de notre société pour amasser des fonds destinés au maquignonnage des consciences, mais il vaut mieux le prendre comme une appréciation d'un fait historique, comportant certaines appréciations précises :

Les classes dirigeantes ont disparu ; l'esprit de la Révolution n'a pas eu d'effort à faire pour les détruire : elles se sont atrophiées ; ce n'est pas l'action, c'est l'inertie qui tue et on ne fait pas impunément un privilège de ce qui était un devoir.

« Rien n'est aujourd'hui plus isolé du monde que ce qui s'appelle le monde : ce n'est pas là qu'on peut apprendre ni à connaître son temps, ni à former l'esprit public.

Pour plaire dans les salons, il faut penser à peu près comme tout le monde ; pour entraîner les hommes il faut affirmer des convictions assez fortes pour communiquer un peu de la foi qu'on a en elles. Pour agir sur la démocratie française, il ne suffit plus d'invoquer ni sa naissance, ni sa fortune, il faut mériter sa confiance, avoir de l'ambition non pour soi, mais pour elle et donner son cœur en même temps que son intelligence. Je vous demande d'être des éducateurs. Ils sont rares, solidaires ici les uns les autres, étendez les bienfaits de cette solidarité. Vous êtes des forces, ne soyez pas inertes ; vous êtes des foyers, éclairez et chauffez autour de vous ; entrez dans la vie sans être des sceptiques ni des impatientes. L'individu compte par années ; résignez-vous pour régler et mesurer votre œuvre sociale à compter par générations.

Ces très belles pensées doivent être entendues au delà de l'enceinte où elles ont été

formulées. Elles constituent un critérium à l'usage de l'électeur, pour distinguer, sous la surface des programmes, le mauvais candidat du bon. Rejeter les inertes, les mondains et ceux qui les représentent ; n'admettre que des hommes aux convictions fortes et qui n'ont d'ambition que pour leur patrie ou l'humanité. Ah ! que peu de gens de la Patrie Française résisteraient à cette épreuve, eux qui s'appuient sur tous les partis de réaction, sur les inertes des salons et des sacristies, qui ne songent qu'à satisfaire des ambitions particulières ou des groupes et n'ont d'autre idéal que de regarder en arrière, pour revenir aux temps féodaux.

Heureusement que les générations façonnées par de telles paroles ne sont pas aisément trompées, et qu'elles préféreront toujours aux conseils de Basile écouter ceux de Cincinnatus.

C. J.

## CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 17 mars 1902

M. Denis dépose une demande d'interpellation sur les inconvénients du décret de juillet 1888 concernant la tuberculose bovine.

La mise à l'ordre du jour de cette interpellation est fixée pour jeudi.

La Chambre est appelée à statuer sur les diverses propositions qui tendent au rétablissement du scrutin de liste.

M. Vazeille soutient au contraire le scrutin uninominal, et la représentation proportionnelle.

M. Allombert soutient au contraire le scrutin de liste.

M. Alexandre Bérard est partisan du scrutin d'arrondissement.

MM. Dansette, Millevoye, Klotz, Chauvin sont partisans du scrutin de liste.

Mais par 314 contre 231 la Chambre repousse le passage aux articles du projet : le scrutin de liste ne sera donc pas appliqué.

Une proposition tendant à laisser à la Chambre l'appréciation des candidatures et des élections des députés est renvoyée après la discussion du projet sur les circonscriptions.

Plusieurs motions intéressant diverses circonscriptions sont rejetées. Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 17 mars 1902

L'interpellation de M. Denois sur l'enseignement secondaire est renvoyée après les vacances de Pâques.

M. Forgemol de Bostquenard interpelle le ministre de la guerre au sujet des tableaux d'avancement des officiers ; il reproche au ministre de ne plus consulter sur les titres des divers officiers les commissions de classement composées de généraux.

Le général André répond qu'il ne fait que ce qui lui est permis de faire : aucune illégalité n'est commise.

M. de Bostquenard dépose un ordre du jour de blâme ; mais cet ordre du jour n'est pas pris en considération.

Et le Sénat par 169 voix contre 72 accepte un ordre du jour de confiance au ministre de la guerre.

Et la séance est levée.

## INFORMATIONS

Le voyage de M. Loubet

Le croiseur *Guichen* entrera en armement le 25 mars, puis fera quelques essais de machines en route libre. Actuellement, des ouvriers des constructions navales procèdent à une visite minutieuse des chaudières du croiseur et réparent la passerelle du commande-

ment. Le capitaine de vaisseau Böhme, commandant le *Guichen*, a déclaré qu'avec ses aménagements actuels, le croiseur ne peut loger, en dehors de l'état-major, que sept personnes de la suite du président. Les ingénieurs et les adjoints techniques disent que les appartements du président sur le *Montcalm* comprendront une chambre à coucher en palissandre, trois salons, une salle à manger, un cabinet de travail, une bibliothèque et un cabinet de toilette. Les meubles proviendront partie du port de guerre, partie du garde-meuble de l'Élysée. Les appartements de MM. Delcassé, le général Dubois, Combarieu, Mollard et Poulet seront sur le *Montcalm* ; ceux des autres personnages, sur le *Guichen*.

## Commission des finances

Dans sa séance de samedi matin, la commission des finances a confirmé son vote du jeudi 13 mars, réduisant les évaluations de prévisions de recettes des douanes, mais pour une quinzaine de millions seulement. La disjonction de l'amendement Klotz (droit successoral progressif) a été également ratifiée, le Sénat étant déjà saisi de projets sur le même objet. La commission a ensuite examiné les différents systèmes proposés pour atténuer les effets de l'amendement Lemoigne voté l'an dernier par la Chambre et adopté par le Sénat. La commission a repoussé le principe de l'amendement Sarrien et a approuvé les dispositions de l'amendement Berry, en lui faisant toutefois subir les deux rectifications suivantes : le dégrèvement ne s'appliquera qu'aux contribuables chargés d'une augmentation de 5 0/0 sur leurs cotes antérieures. La limite du dégrèvement maximum est ramenée de 150 francs, chiffre voté par la Chambre, à 50 francs.

La commission a entendu au début de sa séance de cette après-midi une délégation de marchands de papiers ; elle a entendu aussi M. de Lanessan, ministre de la marine.

Voici comment la commission des finances établirait l'équilibre du budget :

La commission arrive à réaliser 14 millions d'économies sur les divers services, mais, par suite du rejet du système Caillaux pour l'amortissement de l'emprunt chinois, elle rétablit au chapitre rente perpétuelle six millions, d'où il résulte que les dépenses subissent une réduction nette de 8.500.000 fr.

Aux recettes, la commission diminue les évaluations de 13 millions pour les douanes, 11 millions pour la taxe sur les alcools et 5 millions pour l'impôt sur les sucres, soit au total 34 millions, elle augmente les évaluations pour l'impôt sur les boissons hygiéniques de 4 millions et elle fait état de l'inscription en recettes du premier arrérage à payer par la Chine.

## La durée du travail

M. Millerand a réuni mardi au ministère les inspecteurs divisionnaires du travail, pour arrêter avec eux les dispositions à prendre en vue d'assurer l'application, à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain, de la limitation à 10 heures et demie de la journée de travail dans l'industrie (loi du 39 mars 1900)

Bien que cette réduction soit connue des industriels intéressés, elle va leur être rappelée par une circulaire spéciale où les inspecteurs divisionnaires leur réclameront l'horaire du travail qu'ils se proposent d'adopter pour se conformer à la loi.

D'autres modes de publicité concourront, d'ailleurs, à assurer, dès le 1<sup>er</sup> avril prochain, l'observation de la limitation nouvelle.

## Les Congrégations en Espagne

En différents endroits, notamment dans les écoles, on signe un message adressé à la régente, lui demandant de ne pas mettre à exécution le décret contre les congrégations religieuses. Quelques ouvriers ont protesté contre la prétention de certains patrons qui leur demandaient de signer ce manifeste. En même temps, les républicains socialistes organisent une campagne à Madrid et dans les provinces, contre les religieux. Le gouvernement antérieur, en présence de cette situation qui menace de troubler le pays, avait entamé des négociations avec le Vatican afin qu'il n'empêchât pas les religieux de se soumettre au décret, car suivant le Concordat, quatre ordres religieux seulement sont autorisés en Espagne. Les négociations jusqu'à présent n'ont pas abouti.

## Le renouvellement de la triple alliance

Un télégramme de Rome dit qu'il n'y a plus de doute, aujourd'hui, que la triple alliance sera renouvelée pour une période de six années.

L'alliance continuera à avoir un caractère purement défensif, et ne contiendra pas de clauses particulières destinées à calmer les préoccupations de telle ou telle puissance, car la teneur du traité offre à tous les plus complètes garanties de paix.

## CHRONIQUE LOCALE

### Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira jeudi, 20 mars 1902, à 8 heures précises du soir.

### Ordre du jour :

- Nomination des commissions.
- Dépenses imprévues, compte-rendu.
- Demande d'autorisation de défendre : 1<sup>o</sup> à l'action intentée par M. Fournier contre la ville et les entrepreneurs du lycée Gambetta ; 2<sup>o</sup> à l'action Rumeau contre Peyralade ; 3<sup>o</sup> à l'action Richard, de Labéraudie.
- Création de foires à Pélaçoy. — Avis.
- Remaniement du réseau des chemins vicinaux.
- Demande de subvention pour monument au général Barrois.
- Réparations à faire à l'école de la rue du Lycée. — Demande de M. Vidal.
- Demande de mobilier scolaire par l'institutrice de Bégous.
- Demande de paiement de frais par M. Fournié notaire.
- Demande de bourse par M. Creyssensac, gendarme.
- Aliéné Floiras, paiement de sa pension à Leyme. — Avis.
- Collège de filles. — Demande de dégrèvement de frais de pension par M. Counord.
- Musée. — Demande de subvention supplémentaire.
- Soutiens de famille. — Demandes.
- Rapports des commissions.

### Magasins des Tabacs

- M. Toussaint, contrôleur principal de culture et des magasins de tabacs à St-Malo, est nommé inspecteur entreposeur à Cahors, en remplacement de M. Roques, décédé.
- M. Marateuch, contrôleur principal de culture et des magasins à Aiguillon, est nommé entreposeur de 3<sup>e</sup> classe à Souillac.
- M. George, commis de culture de 7<sup>e</sup> classe à la direction de Cahors, est nommé en la même qualité à la direction de Tonneins.
- M. Urvoay, commis de culture de 7<sup>e</sup> classe à la direction de Cahors, est nommé en la même qualité à la direction du Mans.

Conférence à la mairie

Samedi soir, à 8 h. 1/2, M. Roustan, le distingué professeur du lycée Gambetta, a fait devant un nombreux public sa conférence sur : *la Justice entre les peuples*.

M. Roustan a clos par cette conférence la série brillante des causeries que le public a si vivement appréciées.

Dans un prochain numéro, nous publierons l'analyse de la remarquable conférence de M. Roustan.

Légion d'honneur

Parmi les officiers inscrits au tableau du concours pour la légion d'honneur, nous relevons les noms des officiers du 7<sup>e</sup> :

Pour officier de la légion d'honneur :  
De Battisti, chef de bataillon d'infanterie retraité (recrutement).

Pour chevalier de la légion d'honneur :  
Duviau, lieutenant au 7<sup>e</sup>.

Conférence de garnison

Samedi 22 mars 1902 à 2 h. de l'après-midi, dans la salle d'honneur de la caserne du 7<sup>e</sup> d'infanterie, conférence de garnison par M. le Colonel Jacquin commandant le 7<sup>e</sup> d'infanterie. « La tactique des trois armes » (observations tirées des manœuvres de la 65<sup>e</sup> Brigade en 1901).

MM. les officiers de réserve et de territoriale sont invités à y assister (tenue militaire).

Obsèques de M. Lérès-Gambetta

Hier, à 4 heures de l'après-midi ont eu lieu les obsèques de M. Lérès Gambetta, ancien receveur des finances à Paris, chevalier de la légion d'honneur, décédé dimanche à midi dans sa propriété de l'Ermitage, des suites d'une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 67 ans.

Un grand nombre d'amis a accompagné à la gare le corps de cet homme de bien, de ce libre penseur convaincu, qui jusqu'à sa dernière heure a été fidèle à ses idées. Les obsèques de M. Lérès-Gambetta ont été purement civiles.

Le deuil était conduit par ses deux fils, Jules, attaché à la présidence de la Chambre, Maurice, soldat dans un régiment de chasseurs et M. Jouinot-Gambetta, capitaine de spahis sénégalais, officier d'ordonnance du gouverneur de l'Algérie.

A la maison mortuaire, les honneurs ont été rendus par un peloton de la 1<sup>re</sup> compagnie, commandé par le lieutenant Tournay.

De magnifiques couronnes offertes par diverses sociétés de notre ville décoraient le char funèbre dont les cordons étaient tenus par MM. Héli-Devals, préfet du Lot, de Monzie, inspecteur des contributions directes, Bro, chef de division à la Préfecture et Panouze, capitaine en retraite.

A la gare où le corps a été porté pour être expédié à Paris où aura lieu selon les dernières volontés du défunt, l'incinération, deux discours ont été prononcés par MM. de Monzie, au nom de l'administration des

contributions directes dont avait fait partie M. Lérès et par M. Relhié au nom des amis du défunt.

DISCOURS DE M. DE MONZIE

Messieurs,

Au double titre d'ami et d'Inspecteur des Contributions Directes, il m'est dévolu le pénible devoir de saluer au nom de l'Administration dont il a été si longtemps un de ses plus distingués collaborateurs, la dépouille mortelle d'un ancien collègue que la Grande Moissonneuse vient de ravir à notre bien sympathique affection.

L'amitié constante dont nous honora cet homme de bien que nous pleurons fait encore plus vive notre douleur et plus grands nos regrets; c'est dire que nous nous sentons à peine la force nécessaire pour vaincre notre émotion et retracer, même à grands traits, la brillante carrière du Disparu.

M. Lérès-Gambetta, né à Vaylats en 1835, entra, vers l'âge de 18 ans, à la suite de solides et fortes études faites au Lycée de Cahors, dans notre administration dont il parcourut allégrement les premières étapes. La guerre de 1870 terminée, nous le trouvons, occupant le poste de Contrôleur principal attaché au service de la Direction du département de la Gironde; c'est là qu'il nous fut donné la bonne fortune de faire sa connaissance et d'être le témoin des efforts qu'il dépensa pour mener à bien la tâche si laborieuse qui avait été confiée à sa valeur personnelle.

Nous étions alors, Messieurs, à une époque où bon nombre de taxes venaient d'être innovées par l'Assemblée pour parer aux conséquences de cette funeste guerre et malgré le surcroît de travaux qui en découlaient pour tout le personnel en ces années doublement terribles, notre Commis-rédacteur, cheville ouvrière de notre organisation administrative, ne marchandant ni son temps ni ses peines, dut suffire à toutes les charges non seulement de sa fonction mais encore de celle du Directeur que la maladie paralysait dans son action.

Mais à ce régime, les forces s'épuisent et notre ami qui avait donné sans compter devant fatalement la victime de son dévouement.

L'obligation lui fut donc faite de demander à un ciel plus clément la reconstitution d'une santé que des fatigues accumulées avaient fortement ébranlée.

Nice lui fut assigné et à cette nouvelle résidence, il ne tarda pas, grâce aux soins vigilants d'une famille amie, à reprendre le dessus. A quelque temps de là, le Ministre des finances, tenant en haute estime ses qualités supérieures, l'investit du grade d'inspecteur. Cette nomination qui en fit le plus jeune de la carrière, rencontra dans tous les rangs l'approbation unanime, tant les services par lui rendus s'imposaient à tous.

C'est au cours de son séjour en cette ville qu'il retrouva, après une trop longue séparation, la jeune amie d'enfance dont il devint le conseiller des bons et mauvais jours. Cette union ne fit que cimenter et rendre plus étroite encore l'amitié qui le liait au Grand Patriote dont la France s'honore à si juste titre.

Des années s'écoulèrent et à la veille d'être appelé à remplir les délicates fonctions de directeur, son état de santé (tant il est vrai que le surmenage cause des ravages en quelque sorte irréparables), devint si précaire qu'il se vit à contre-cœur obligé d'abandonner nos rangs où il comptait de si beaux états de service. C'est alors qu'une compensation de nature à utiliser ses connaissances aussi étendues que variées lui fut offerte et longtemps, il dirigea avec tout le tact voulu et cette grande sûreté de jugement qui était sa caractéristique, une des perceptions de Paris. Cette

gestion n'absorbant pas entière son activité, lui permit de devenir le collaborateur de Léon Gambetta qui, appréciateur de sa haute compétence en toutes matières, eut en lui le meilleur auxiliaire, l'ami discret et attentif, le confident de ses pensées familières, enfin le conseiller des heures inquiètes.

Mais j'ai hâte d'ajouter que, si M. Lérès-Gambetta ne figurait plus au nombre des agents de notre administration, nous avions conservé et son souvenir et son cœur, car bien qu'éloigné de nous, il n'en continuait pas moins à suivre avec intérêt nos labeurs, à profiter de ses relations dans le monde politique pour améliorer notre situation et aussi à prendre la plus large part à toutes nos œuvres philanthropiques, favorisant ainsi notre société de prévoyance et notre orphelinat dont il fut un des membres fondateurs et perpétuels.

La mort inattendue de son cher beau-frère le frappa au cœur et, à partir de ce moment, il n'eut plus qu'une pensée, celle de revenir au pays natal, revivre de la vie passée avec ses vieux amis et chercher à se consoler ainsi de l'immense infortune qui l'avait atteint dans ses chères affections.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1895, à la suite d'une carrière si bien remplie, il prit par anticipation sa retraite et vint se reposer au milieu de nous, de tous les soucis de la vie publique.

Hélas ! il était écrit que le repos auquel il avait aspiré ne serait que de très courte durée, mais si bref qu'il ait été, l'occasion nous a été souvent offerte d'apprécier toute la délicatesse de sentiments de cette nature d'élite, se prodiguant à répandre sans bruit et ostentation les bienfaits autour de lui, — en un mot, Messieurs, il fut bon, généreux et bienveillant. La sollicitude qu'il nous témoigna en maintes circonstances et plus particulièrement dans une maladie qui nous fit courir de graves dangers, nous impose au regard de sa mémoire des devoirs de gratitude que la mort n'éteint pas.

Maintenant, pour nous qui croyons à l'immortalité de l'âme et avons foi en la justice divine, nous avons la conviction profonde qu'il reçoit à cette heure la récompense d'une vie si pleine d'enseignements et qu'il lui est réservé la joie de revoir le Grand Tribun. — Dites-lui, cher et vieil ami, que la Patrie reconnaissante lui a voué un culte éternel et que son souvenir lié au vôtre restera impérissable.

DISCOURS DE M. RELHIÉ

Messieurs,

S'il m'était permis, dans ce cruel moment de n'écouter que ma douleur, je m'abstien-drais de toute parole pour verser des larmes silencieuses sur l'ami si précieux que nous venons de perdre.

Mais l'amitié même m'impose le pénible devoir de surmonter mon émotion pour me faire ici l'interprète de ceux qui ont connu et aimé cet homme si bon, si généreux et si fidèle.

Alexandre Lérès est resté jusqu'à sa dernière heure tel qu'il nous était apparu au début de nos relations de jeunesse, prélude d'une intimité qui ne devait pas s'interrompre. Ses qualités exquises qui faisaient de lui un ami si rare et si recherché ne se sont jamais obscurcies et n'ont fait chez lui, que se manifester avec plus de charme par le progrès des années et devenir plus séduisantes.

Il avait une délicatesse d'esprit, une générosité de sentiments, une bienveillance si grande, qu'il n'a dû avoir, je pense, aucun ennemi, tandis que sa simplicité et sa bonne grâce lui attiraient dès l'abord, la sympathie et l'affection.

Serviable au plus haut degré, doux et compatissant, prodigue de bonnes actions, il sera justement pleuré, en dehors du cercle ordinaire de ses relations, par le grand nombre de ceux

dont, avec l'aide, de sa dévouée compagne, il soulageait les infortunes.

Esprit lucide et méthodique, d'un jugement droit et pondéré, fermement attaché aux idées et aux principes qui dirigeaient sa conduite, mais tolérant à l'égard de ceux qui s'en écartaient, il fut un républicain énergique et convaincu en même temps qu'un philosophe souriant et doux; ses convictions ardentes, sa bonne foi absolue, son horreur de l'arbitraire et de l'injustice étaient le reflet saisissant de sa nature loyale et fière.

Sa sensibilité était extrême, sa sollicitude toujours en éveil, les impressions qu'il ressentait étaient toujours vives et agissaient douloureusement sur son organisation éminemment nerveuse et très prompte à s'alarmer.

Cette nature d'élite, cet homme d'une probité serine et inflexible, d'une haute moralité, si tendre pour les siens, si dévoué à ses amis, Alexandre Lérès n'est plus !

Il s'en va, après avoir subi les tortures d'un mal obscur et insaisissable aux investigations de la science, suivi de l'hommage unanime de toute une population attristée en laissant le souvenir d'une existence dignement et utilement remplie.

A la fin de sa carrière administrative, il voulut revoir son pays, il voulut y établir sa demeure et y vivre ses derniers jours. Il voulut s'entourer des souvenirs vivants de son enfance et de sa jeunesse intimement mêlés à ceux du grand orateur républicain dont il était devenu l'allié.

Messieurs, ces souvenirs nous oppressent ! Est-il possible, dans ce lieu, en face de ce cercueil, de ne point évoquer la mémoire de Gambetta !

En adressant le dernier adieu à celui qui fut son beau-frère, notre pensée se reporte invinciblement à près de 20 ans en arrière à ce jour lugubre et maudit où le fatal événement nous fut annoncé.

La mort de Gambetta ! Rappelez-vous le frémissement douloureux, l'immense stupeur qui se répandit sur la France quand on apprit la fin de celui qui paraissait tenir dans sa main puissante les destinées de la République.

La mort de Gambetta fut un malheur public; pour sa famille le coup fut terrible autant qu'imprévu.

Les républicains et les patriotes voient leurs regrets augmenter de jour en jour et devenir unanimes depuis qu'à la faveur de l'apaisement produit par la mort, ils peuvent mesurer l'immensité de la perte; quant aux amis de Gambetta, leur deuil sera éternel.

Ce deuil, Lérès le portait aussi dans son cœur, et ce n'était jamais sans manifester une émotion pénétrante qu'il rappelait un souvenir oublié ou qu'il citait quelque trait caractéristique de la vie de Gambetta.

Il savait aussi que son illustre parent professait à son égard l'estime profonde et la vive affection qu'il était si digne d'inspirer.

Au nom des amis de Lérès, je m'incline respectueusement devant sa veuve et devant ses fils. Je ne puis exprimer en termes suffisants la part que nous prenons au malheur qui les frappe et avec quels sentiments de profonde affliction nous nous associons à leur douleur.

Souhaitons seulement que la sympathie dont ils se savent entourés les aide à supporter la cruelle épreuve que leur impose aujourd'hui une inévitable destinée.

Adieu donc, cher et noble ami, ton souvenir restera vivant parmi nous et nous garderons ta mémoire comme un exemple des sentiments les plus enviés qu'un homme puisse posséder, la bonté du cœur, la fermeté des convictions et la droiture du caractère.

A notre tour, nous prions la famille de vouloir bien agréer les condoléances de la direction et de la rédaction du *Journal du Lot*.

LE PAYS  
DES  
CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS  
PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

X  
San-Francisco

Ces hommes qu'il voyait là, jouant leur or comme il n'avait aucune valeur, ressemblaient plutôt à des mendiants qu'à des gens à leur aise, ils étaient aussi mal vêtus que ceux qu'il avait rencontrés sur le port. Donatus comprenait alors la situation respective de tout ce monde-là, qui, quelque dépenaillé qu'il fût, avait de l'or dans ses poches et affichait une insolence sans nom, exigeant dix francs pour transporter une malle à une portée de fusil.

Roseman et son ami Creps ne perdaient pas de vue aussi les joueurs de dames et l'or qui brillait devant eux, ce qui ne les empêchait pas de manger et de boire à leur soif et à leur faim. Ils devisaient entre eux de leur projet de se rendre bientôt aux mines et d'y faire

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas été traités avec l'Agence Havas.

fortune pour retourner au plus vite dans leur pays. Ils furent aussi d'avis qu'il fallait écrire à leur famille et à leurs amis pour leur annoncer leur arrivée en bonne santé, dans le pays du « Veau d'or ». Il fut convenu qu'ils ne parleraient pas des incidents pénibles de leur traversée, de la sauvagerie des habitants de San Francisco, afin de ne pas alarmer ceux qui leur portent affection et intérêt.

Au moment où les amis causaient de la sorte, un grand bruit s'éleva à l'autre extrémité de la table où les deux partenaires au jeu de dames se disputaient. Ils frappèrent la table à grands coups de poing et se jetaient à la face les injures les plus malséantes. A un moment donné l'un d'eux ramassa prestement l'or contesté et le mit dans sa poche; l'autre écumant, comme un chien enragé, s'élança sur lui le jeta par terre et lui mit le genou sur la poitrine, le menaçant de l'étrangler s'il ne lui rendait pas l'or qu'il avait gagné.

— Rends-moi mon bien, hurlait-il.  
La dispute continua de la sorte et le plus fort des deux celui qui avait terrassé son partenaire parvint à s'emparer d'un coutelas placé sur la table et menaça le vaincu de lui enfoncer cette arme dans la poitrine.

Les Belges, pâles de terreur, s'étaient levés. Donatus à la vue de ce combat inégal s'était porté à la rencontre du joueur dont la vie ne tenait plus qu'à un fil. A la vue de cet intrus qui se mêlait de ce qui ne le regardait pas, les camarades des deux hommes qui se querelaient sautèrent sur le paysan flamand, et le jetèrent à dix pas, loin du lieu du combat, si

bien qu'il alla tomber entre les bras de Victor et de Jean.

Ces derniers, indignés de ces façons d'agir, s'avancèrent vers les joueurs pour leur demander compte d'un pareil traitement, mais tout aussitôt les Californiens dirigèrent sur eux la gueule de leurs revolvers et la pointe de leurs coutelas.

L'un de ces bandits s'avança presque sous le nez de Victor et de Jean et leur dit en anglais :

— Pardon ! Messieurs, respectez les us et coutumes de Californie : ce qui se passe entre nous ne vous regarde pas.

Pendant cet entretien, l'homme couché par terre avait cru prudent de se rendre à merci et de donner ce qu'il avait perdu. Lorsqu'il eut soldé sa dette, il dit adieu, d'un air navré à ses camarades et remplaça son coutelas à sa ceinture.

Il allait sortir de la salle quand une insulte qui lui fut adressée par les joueurs, le fit revenir sur ses pas. Il se précipita le couteau en avant sur la poitrine de celui qui l'avait injurié. Deux coups de feu retentirent, et les balles allèrent s'incruster dans la porte de l'auberge. Lorsque la fumée de la poudre se fut dissipée, le joueur malheureux avait disparu. On le poursuivit, mais grâce à l'obscurité il avait pu fuir et ceux qui en voulaient à sa vie rentrèrent en maugréant contre leur mauvaise chance.

Les garçons de la maison s'étaient rués dans la salle à manger en entendant les détonations des revolvers. Ils sortirent le blessé qui se

plaignait d'une atroce blessure au bras gauche. On lui arracha sa veste et on le pansa tandis qu'il jurait ses grands dieux qu'avant la fin de la soirée, il aurait retrouvé son assassin et lui aurait logé une balle dans la tête.

Les Belges se regardèrent l'un l'autre, stupéfaits, terrifiés.

— Baste ! tout ceci n'est rien, Messieurs, leur dit un des garçons. Êtes-vous donc arrivés cette après-midi à San Francisco, pour ne pas savoir que ce genre d'affaires n'a rien d'anormal dans notre bonne ville ? Veuillez vous asseoir. Faut-il vous servir une autre bouteille de vin ?

Les amis avaient éprouvé une trop grande émotion pour prolonger la veillée en pareille compagnie. Ils se décidèrent à monter dans leur chambre; le garçon les accompagna jusqu'à la porte et leur mit en main le bougeoir avec lequel il les avait éclairés en leur souhaitant bonne nuit.

Donatus Kuik était entré le premier, mais dès qu'il put voir clair dans la chambre, il aperçut un homme de forte taille, le visage couvert d'une énorme barbe, les vêtements haillans qui avait placé son revolver à sa portée, sur la table de nuit, et qui, d'une main crispée tenait le manche d'un coutelas passé à sa ceinture.

(A suivre.)

**Meurtre**

Le juge d'instruction et le procureur de la République, accompagnés de M. le docteur Clary, médecin légiste, et de M. Bonnafous, greffier en chef, se sont transportés, dimanche à onze heures du matin, à Bories, près Lasbouygues, commune de Bagat, pour procéder à une enquête au sujet d'un meurtre commis samedi par une femme Auzac, qui a précipité dans un puits l'enfant Tonnellier, âgé de deux mois et demi.

Quand l'enfant a été retiré du puits, il était déjà asphyxié.

On dit que la femme Auzac est atteinte d'aliénation mentale.

Cette femme a été écrouée hier à la prison de Cahors.

**THEATRE DE CAHORS**

Vendredi 21 mars sous la Direction de M. MONTI, représentation extraordinaire de quatre grands succès du théâtre libre.

**Pour une nuit d'Amour**

Drame en 1 acte tiré d'un roman de ZOLA par M<sup>me</sup> Jane de LA VAUDÈRE

**L'Article 330**

Comédie de Georges COURTELINE

**Le commissaire est bon enfant**

Comédie fantaisiste de COURTELINE

Et enfin du gros succès de fou rire :

**Adèle est grosse**

Pièce en 1 acte de M. BEAUJOT

**Théâtre féérique**

Depuis samedi est installé sur les Allées Fénelon le théâtre féérique du célèbre illusionniste **Thaumaturge**.

Les nombreuses personnes qui, samedi et dimanche ont visité cet établissement, ont été émerveillées par le magnifique spectacle qui leur a été offert.

Les dernières créations de l'illusionniste **Thaumaturge** sont vraiment remarquables.

Tout le monde voudra les voir.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 15 au 18 mars 1902

**Naissances**

De Seze Geneviève-Marie-Marthe, rue Fondue-Haute, 17.

Gerlié Jean-Louis-Julien, quai de la Verrière, 2.

Lescalle Georges-Louis, rue de l'Université 29.

**Publications de mariages**

Caussanel Paul, gardien des Postes et Garrigou Elisabeth-Céleste.

Bousquet Jean-Louis, surnuméraire des Postes et Dassigny Marie-Emilie, dame employée des Postes.

Rascouailles Clément, propriétaire et Combarieu Marie, sans profession.

Courbil Joseph-Marius-Léopold, sergent-major au 7<sup>e</sup> de ligne et Caussanel Marie-Antoinette-Ernestine, sans profession.

**Décès**

Léris Alexandre, receveur particulier des finances, en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, 67 ans, à l'Ermitage.

Besson Jean, cultivateur, 77 ans, Cabessut haut.

**AVIS** La « Kola Simond's » aliment prodigieux régénère l'humanité! Toutes personnes malades affaiblies ou même en bonne santé doivent en faire usage comme déjeuner. — Dr Paris.

Concessionnaire M. J. LORIN et Co, 45, rue Cambon, à Paris; la boîte de 40 tasses 2 fr. 60; 80 tasses 4 fr. 95; la demander partout. On demande des dépositaires.

**Arrondissement de Cahors**

**SAINT-DENIS-CATUS.** — Elections législatives. — Nous recevons la communication suivante :

Les maires, adjoints et conseillers municipaux républicains du canton de Catus, réunis à l'occasion du Conseil de révision, en présence des multiples candidatures républicaines qui tendent à s'affirmer, pénétrés de la nécessité d'une candidature unique de concentration républicaine, ont signé le manifeste suivant :

Les représentants républicains du canton de Catus, conseiller d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux, réunis le 17 mars à l'occasion du Conseil de révision, remercient M. Rey, député de l'arrondissement de Cahors, des efforts incessants qu'il fait pour

l'amélioration du sort des malheureux et notamment pour diminuer les charges des contribuables, comme le prouve le dégrèvement de la personnelle-mobilière dont vient de bénéficier le département.

Ils déclarent lui maintenir toute leur confiance, le proclament le seul candidat de la concentration républicaine aux prochaines élections législatives et protestent contre toutes autres candidatures, comme nuisibles à l'entente et à l'union du parti républicain, qui ont fait jusqu'ici sa force et qui sont aussi nécessaires que par le passé pour triompher de toutes les réactions coalisées contre la République.

Cambornac, cons. d'arr. du canton de Catus, Courtill, conseiller municipal de Catus, Delpach, conseiller municipal de Catus, Lagaspie, conseiller municipal de Catus, Cuniac, maire de Boissières, Ruyres, adjoint au maire de Boissières, Couderc, ancien instituteur à Boissières, Ribles, maire de Calamane, Cagnac, conseiller municipal à Calamane, Bessat, maire de Craissac, Garrigues, maire de Francoulès, Roques, maire de Gigouzac, Pradié, adjoint au maire de Gigouzac, Andral, conseiller municipal de Gigouzac, Solmiac, maire des Junies, Clédél, adjoint au maire des Junies, Pons-Andrieu, maire de Labastide-du-Vert, Chatain, maire de Lherm, Latroncherie, adjoint au maire de Lherm, Calmels, maire de Montgesty, Garrigou, maire de Maxou, Balagayrie Toussaint, c. m. de Mechmont, Magot, conseiller municipal de Mechmont, Talayssat, maire de Nuzéjols, Vignes, adjoint au maire de St-Denis-Catus, Berrié, maire de St-Médard.

**CRÉGOLS.** — Nécrologie. — Nous apprenons le décès après une courte maladie de M. Labro, éclusier de Saint-Martin.

M. Labro était un excellent républicain; il emporte les regrets de tous.

Nous adressons à la famille toutes nos condoléances.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — Tribunal correctionnel. — Audience du 15 mars.

Joseph Martin, 35 ans, boulanger, né à Rodez (Aveyron); Paul Louis Pierrot, 28 ans, terrassier, né à Hyères (Var); Emile Cazanès, 28 ans, né au Vigan (Gard); Mathieu Galès, 56 ans, terrassier, né à Labastide-du-Haut-Mont (Lot), tous les quatre sans domicile fixe et ayant subi plusieurs condamnations, poursuivis pour vagabondage et mendicité, sont condamnés: Martin, Pierrot et Gazanès, dix jours de prison chacun; Galès, vingt jours.

— Isidore Tombac, 17 ans, vannier ambulancier, originaire de l'Isère, poursuivi pour coups et blessures, est condamné à un mois de prison (loi Bérenger).

**Foire.** — La foire de Figeac du 15 mars a été assez importante malgré la pluie tombée dans la matinée, le champ de foire était bien garni. Voici les cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, de 650 à 850 fr. la paire; bœufs gras, de 32 à 34 fr. le quintal; veaux et moutons gras, de 80 à 90 c. le kilo; cochons gras, de 45 à 48 fr. le quintal; porcelets de 20 à 30 fr. pièce.

Blé de 17 fr. à 17 fr. 50 l'hectolitre; avoine, 9 fr. à 9 fr. 50; maïs, 14 fr. à 15 fr.; noix 10 fr.; châtaignes pelées, 10 fr.; rondes, 9 à 10 fr.; d'ente, 15 à 20 fr.

Volaille, 60 c. la livre; œufs, 60 c. la douzaine.

Les chevreaux avaient fait leur apparition et se vendaient de 5 à 6 fr. pièce.

Le miel, apporté en grande quantité, se vendait 1 fr. le litre.

**Accouchement.** — Samedi, jour de foire, vers sept heures du soir, la nommée Marie Canal âgée de 30 ans, de Cardaillac, qui était venue en ville vendre des denrées, regagnait son domicile. Arrivée place des Carmes, cette femme fut prise soudain des douleurs de l'enfantement. On n'eut que le temps de la transporter à l'hospice, situé à proximité, et à peine avait-elle franchi le seuil de cet établissement, quelle donna le jour à un enfant du sexe masculin.

La mère et l'enfant se portent bien.

**Accident.** — Samedi, vers six heures du soir, un accident heureusement sans gravité, s'est produit dans la rue Gambetta, en face le restaurant Belvezet. Un cheval attelé, à une voiture chargée de diverses marchandises, appartenant à un propriétaire des environs, a heurté avec une telle violence le trottoir de cette rue, que la bête s'est abattue et la voiture renversée. Le cheval n'a

été que légèrement contusionné. Quant à la voiture, les dégâts son peu importants.

**Fêtes de mai.** — Une réunion préparatoire en vue de l'organisation de ces fêtes a été tenue jendi au soir à l'hôtel de ville. Après la formation du bureau provisoire, quatre membres ont été nommés à l'effet de s'occuper de la formation du budget définitif. Une nouvelle réunion aura lieu lundi 17 mars, à 8 heures du soir, à l'hôtel de ville. Présence indispensable.

**SAINT-CÉRÉ.** — Enseignement. — Par arrêté préfectoral, Mlle du Mazaubrun, institutrice stagiaire aux Baux-du-Bieteuil (Eure), est nommée institutrice adjointe à l'école primaire supérieure des filles de St-Céré jusqu'à la fin de l'année scolaire 1901-1902, en remplacement de Mlle Chaigneau nommée répétitrice au lycée d'Amiens.

**SALVAGNAC-CAJARC.** — Le nommé Rémy Vialette qui le 12 octobre 1901, tua sa femme d'un coup de fusil, dans les circonstances que nous avons relatées à cette époque a comparu devant la Cour d'assises de l'Aveyron qui l'a condamné à 10 ans de travaux forcés.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON.** — Les désespérés. — Le cadavre du nommé Pierre Cros, âgé de 52 ans, cultivateur au Roc, a été découvert dans la Dordogne, vendredi dernier, au lieu des Pradelles, par les frères Monty, pêcheurs. Cros avait disparu de son domicile depuis le 8 février.

Le défunt ne jouissait pas de ses facultés mentales; ayant manifesté plusieurs fois l'intention de se noyer, on suppose qu'il a mis son funeste projet à exécution.

Le fils Cros attribue ce suicide au désespoir qu'éprouvait son père de la perte d'un procès en janvier dernier.

**VAYRAC.** — Paroles à méditer. — La dernière profession de foi de M. Lachèze, notre député, commençait par ces mots : « Je suis républicain de vieille date. C'est par des actes et non par de vaines paroles que j'ai prouvé pendant toute ma vie mon dévouement aux principes démocratiques... »

Ses votes à la Chambre et au Conseil général prouvent qu'il a trompé les républicains et qu'il est au contraire l'ennemi juré des principes démocratiques dont il s'est si hypocritement dit le défenseur.

N'est-il pas suffisant, d'autre part, de voir avec quel entrain toutes les réactions proclament sa candidature? Ecoutez, citoyens, en quels termes *La Croix du Lot* du 9 courant défend sa candidature :

« Les électeurs catholiques et libéraux n'hésiteront plus, ils voteront en masse pour M. Lachèze, ce républicain honnête, ce catholique sincère, cet ami de l'ordre. »

Eh bien, moi aussi, je suis ami de l'ordre, catholique et républicain honnête; malgré cela, si je savais que les curés aient l'intention de voter pour un candidat, je voterais pour un autre, craignant que le premier fut un faux républicain. C'est ce que je ferai, malgré que, personnellement, je sois un ami de M. Lachèze; puisqu'il est le candidat de *La Croix*, il n'est plus digne de se réclamer du nom de Républicain.

— **Palme d'Académie.** — On signale la décoration des palmes académiques attribuées à M. Dubousquet-Laborde, ancien maire réactionnaire de Vayrac. La surprise est grande pour tous ceux qui connaissent les luttes de cet irréductible cléricale! Le nouveau décoré n'a jamais défendu ni l'enseignement, ni la République, bien au contraire; tout le pays se demande quels sont les titres de cet homme pour qu'il soit l'objet de cette distinction bien imméritée, lorsque tant d'instituteurs qui ont épuisé leur santé et passé leur vie à instruire la jeunesse, n'ont même pas été l'objet de la plus infime des récompenses!

M. le Ministre de l'instruction publique devrait se renseigner avant de commettre de pareilles injustices!

**BULLETIN FINANCIER**

Nous retrouvons le marché animé des mêmes dispositions que la semaine dernière et cela malgré la facilité de la liquidation du quinze.

Les cours ont peu varié et les différences que nous avons à enregistrer proviennent, pour la plupart du report coté samedi.

Le 3 0/0 clôture à 100 55 coupon détaché; le 3 1/2 0/0 à 102 17 et l'Amortissable à 100 45.

La Banque de France est à 3800 francs. Le Crédit Foncier se traite à 741. Le Comptoir National d'escompte à 576, le Crédit Lyonnais à 1045 et la Société générale à 610.

La Cie française de Mine d'Or reprend à 115 francs.

La tenue de nos chemins est toujours satisfaisante.

Le Suez s'inscrit à 3980.

La Dynamite Centrale est en hausse à 732 francs.

Les établissements Orosdi Back sont recherchés à 198 francs.

Parmi les fonds étrangers: l'Extérieure finit à 78 francs, l'Italien à 100 55, le Portugais à 28,97.

Le Serbe Unifiée 4 0/0 est ferme à 68,05 et 68,10.

Le Turc D reprend à 26 70 et la Banque Ottomane à 564.

**LARYNGITE.**

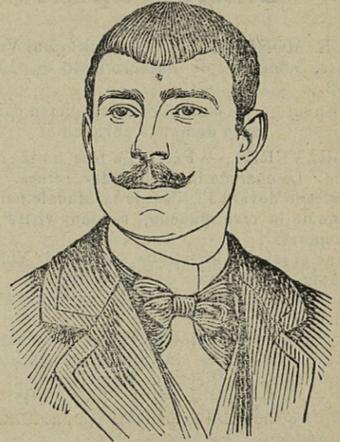
Grâce à l'émulsion Scott

je suis bien remis et peux travailler.

Il faut qu'un jeune homme soit bien malade pour arriver à être si découragé de son sort qu'il abandonne tout moyen de se guérir. Il ne doit jamais désespérer cependant en voici la preuve :

Baucaire, 10 Août 1901.

Messieurs. Depuis 3 mois je toussais sans répit, j'étais complètement enrôlé et souffrais beaucoup de la gorge et de la poitrine. J'étais atteint



M<sup>r</sup> COMBE

de laryngite chronique. Mes forces s'en allaient peu à peu et bientôt je fus obligé de laisser de côté mes occupations. Entièrement découragé, je me lessais aller et ne voulais même plus prendre aucun remède quand, ayant lu sur les journaux le récit d'une cure merveilleuse obtenue par l'émulsion Scott, je m'empressai d'en faire l'essai. Je suis heureux de pouvoir vous dire aujourd'hui que grâce à votre préparation, je suis bien remis et radicalement guéri. J'ai retrouvé mes forces et puis maintenant travailler, ce dont je ne saurais jamais trop vous remercier. Combe, 39, rue Barbès.

Vous pouvez parfaitement comprendre combien M. Combe était découragé et combien l'essai infructueux de toutes sortes de préparations le désespérait encore plus. Seule, l'émulsion Scott lui donna de l'espoir dans son découragement. Il vit que cela valait la peine d'essayer de se remettre car il avait trouvé le remède. Et la guérison suivit.

La lettre de M. Combe vous donne un précieux avis; ne perdez pas votre chance de guérison en absorbant soit des imitations ou substitutions de l'émulsion Scott, soit de l'huile de foie de morue ordinaire. Seule notre préparation rendit à la santé M. Combe. L'émulsion Scott n'en est plus à ses débuts, à ses essais, comme le sont beaucoup d'autres choses; ne risquez donc pas une incertaine guérison et prenez l'émulsion Scott. Celle-ci renferme trois choses qui écartent tous rhumes et toutes causes de rhume: l'huile de foie de morue qui enrichit le sang et les hypophosphites de chaux et de soude qui renfoncent les os et revivifient les tissus.

L'émulsion Scott ne se vend qu'en flacons dont l'enveloppe couleur saumon est revêtue de la marque: l'homme portant une grosse morue. Echantillon sera envoyé franco contre 0 fr. 50 de timbres adressés à M. Delouche et Cie, ph., 2, pl. Vendôme, Paris.

Monsieur le Directeur du **Monde Moderne**

5, rue Saint-Benoît, Paris

Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer pour être mis à même d'apprécier et de comparer cette Revue de premier ordre. 91

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE UN JOLI TÉNOR

IX

Avant la noce

— Si j'avais fait cela, tu me haïrais aujourd'hui, et c'est une pensée qu'il m'est impossible de supporter. Fais donc à ta guise, malheureuse enfant, et, puisque tu es décidée, épouse-le donc avant la fin de l'année. Qu'importe, après tout, un mois de plus ou de moins ! Va et que Dieu te protège !

Elle ne répondit rien, elle avait caché son visage contre la poitrine de son père.

— Je crains pour ton avenir, mon enfant, j'ai peur !... j'ai peur... dit le vieux soldat avec une exaltation étrange. Je prévois plus de choses que je n'en puis dire. Catherine, écoute-moi ! Crois-tu... (ici sa voix s'altéra) crois-tu que tu pourrais supporter la misère ?

— La misère, papa ?

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

Elle releva la tête et le regarda avec surprise.

— Oui, Catherine, la misère, la vraie misère, celle qui nous laisse sans ressources aucune, et auprès de laquelle notre situation, dans l'Inde, avec nos domestiques, ma paie de colonel, serait l'opulence. As-tu songé à cela, quelquefois ? Qui sait, Catherine, quand je ne serai plus de ce monde, si tu restais seule... Enfin, dis-moi, te sens-tu de force à travailler pour vivre, à porter de pauvres vêtements ?

Elle continua à le regarder sans comprendre, et l'interrompant :

— Quelles folies me dis-tu là, et comment connaîtrai-je jamais cette misère-là, papa ? Tu veux rire.

— Non, et suppose, un instant, je t'en prie, que tu puisses la connaître... — il parlait avec un sérieux fébrile évitant le regard de sa fille ! — Encore une fois, crois-tu que tu pourrais la supporter ?

— Mais c'est une proposition absurde, papa. Enfin, puisque tu y tiens : Eh bien ! non, mille fois, je ne supporterai pas cela. Et plutôt que d'être mal vêtue, mal nourrie, et de travailler pour des bourgeois enrichis, j'aimerais mieux mourir de suite. Oh ! tu sais, papa, je ne suis pas poltronne, et, avec une bonne petite dose de morphine, je t'assure que le compte de ta fille ne serait pas long à régler. Mais pourquoi diable me fais-tu débiter de pareilles sornettes ?... Nous sommes riches, très riches, et il serait aussi raisonnable de me demander si je veux vivre dans la lune comme Hans Pfaall, que de me demander si je consentirais à être

pauvre. Dis donc, papa, qu'est-ce qui te passe par l'esprit, hein ?

Sir John ne répondit rien, et comme Catherine ne demandait qu'à changer de conversation, elle dit en s'approchant de son oreille :

— Ainsi, c'est entendu, tu consens, mon bon petit papa, tu consens... Que veux-tu, je suis un peu folle, mais il faut me pardonner. Je lui dit, je ne puis m'empêcher d'aimer Gaston. Laisse-moi être heureuse à ma guise, va, c'est encore le meilleur. D'ailleurs, tu ne me perdras pas, puisque nous vivrons tous ensemble ici, et toujours heureux, comme dans les contes.

Il soupira, se dégagea de l'étreinte de sa fille, et se leva.

— Quand une femme veut, elle veut bien. Qu'il soit fait selon ta volonté, ma fille. Marie-toi quand tu le voudras. Pour le trousseau fait de même, comme il te plaira. Je ne puis en dire plus. Ne me demande jamais d'aimer cet homme, car Dieu me pardonne, je ne sais s'il ne vaudrait pas mieux, pour toi, que tu ne fusses pas née que d'être à lui. Fais que je ne le rencontre pas, Catherine, je t'en prie, etc...

Il y eut un silence.

— Eh bien, papa ?... dit-elle tristement.

Son père lui tournait le dos, il regardait par la fenêtre, les arbres qui commençaient à se dépouiller de leurs feuilles.

— Eh bien ! papa ?... que voulais-tu dire ?

— N'offense pas Mme Vavasor... dit-il avec effort. Tu ne l'aimes pas et tu ne prends pas la peine de le cacher : Catherine, c'est un tort.

— Pourquoi, papa ?

— Je ne puis te le dire... seulement, elle est notre hôte et nous devons la traiter avec politesse.

— C'est bien, je m'efforcerai d'être polie. Mais, papa, avoue qu'elle est insupportable. Il y a même des moments où c'est de la véritable répulsion qu'elle m'inspire. Elle ressemble à un serpent, avec son œil froid et le son de sa voix sifflante, tu ne trouves pas ? Donne-lui donc l'argent qu'elle te demande et mets-la à la porte.

— Je ne le puis, Catherine, je ne le puis pour le monde, car elle est sous notre toit, et si nous l'offensons, elle est en état de nous faire le plus grand mal. Ne m'en demande pas plus pour l'instant, mais je t'en conjure, ne lui laisse pas voir l'antipathie qu'elle t'inspire.

— J'essaierai... Par affection pour toi, papa, il n'est rien que je ne fasse.

— Excepté, toutefois, renoncer à Gaston Dantrée... Enfin... Ainsi va le monde. Et maintenant, laisse-moi, je te prie. Fais ce qu'il te plaira, envoie tes invitations, prépare tes toilettes... Je suis prêt à tout. Je te demande seulement de ne pas me remercier et de ne plus me parler de M. Dantrée.

Comme Catherine posait la main sur le bouton de la porte, elle entendit un bruit léger, comme celui que produit le froufrou d'une robe de soie ; elle ouvrit rapidement la porte.

— Cette femme nous écoutait-elle ?

(A suivre.)

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2346 du 15 Mars 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

GRAVURES. — Paris. La fête de la Mi-Carême : Le char de la Reine des reines. — La cavalcade devant l'église de la Madeleine. — La Reine de la rive gauche, rendant visite à M. Deschanel.

Une enseigne artistique, au quai Voltaire : L'imaige Notre-Dame par A. Willette. — Le buste de H. Hovelacque, inauguré à l'école Estienne.

La maison incendiée de la rue Montmartre. — Italie : Les fêtes du jubilé Pontifical : Aux abords de Saint Pierre de Rome, pendant la cérémonie religieuse. — S. S. Léon XIII sur la « Sedia », donnant la bénédiction aux fidèles.

Etas-Unis : Le voyage du prince Henri de Prusse : L'escadre dans la rade de New-York. — Le débarquement du Prince. — Le bataillon des milliardaires venus pour recevoir le prince au quai de débarquement. — Le prince Henri, Miss Roosevelt et le Président des Etats-Unis. — Miss Roosevelt au moment de prendre la bouteille de champagne qui a servi au batême du yacht « Météor ». — Le « Météor » dans le chantier.

Les nouveaux champs de pétrole de l'Ohio : Vue d'ensemble de la région. — Le remplissage des tubes. — Le jaillissement du pétrole.

Russie : Saint-Pétersbourg : Un enterrement chinois. — Le tremblement de terre de Schemacha.

Sibérie : Le chemin de fer Transsibérien : Un train traversant le lac Baïkal sur un bateau bac. — Japon : Les nouveaux alliés de l'Angleterre : Types de marins japonais.

Malte : Les fêtes de Carnaval à Malte : Un bal au palais du Gouverneur. — Le menuet. — Chine : Une imprimerie polyglotte, à Hong-Kong.

Départements : Le canal de Fréjus : Source Jourdan. — Canal en maçonnerie. — Fontaine Caillan. — Ruines de l'aqueduc romain.

Un versement de saumons dans la Vienne : Un saumon avec l'anneau. — Portraits : M. Gaudry. — Lord Methuen. — Le général Delarey.

Nécrologie : Olivier Merson, critique d'art. — Nouveautés Scientifiques : Le Télotelegraphe : L'appareil recouvert et découvert. — La revue comique, par Jehan Testevuide.

TEXTE. — Courrier de Paris, par M. Emile Faguet ; Théâtres, par H. Lemaire ; Musique, par A. Boisard ; Les nouveaux champs de pétrole de l'Ohio, par J. de Villa ; etc., etc.

Explication des gravures, Echechs, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, La Bourse, Le Billard.

SUPPLÉMENT

Le masque d'or, roman, par M. Charles Esquier. — Musique : Coup de poudre, val-e, par F. de Ménil. — Physionomie d'artistes : M. Huguenet, par G. Caye.

Le numéro avec son supplément : 50 centimes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Onnibus mis en vente par la compagnie d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grand omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hopital près de la gare de Paris-Austerlitz.

Billets de libre circulation pour les plages de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure, le projet de délivrer, chaque année, du samedi, veille des Rameaux, au 31 octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de *Savenay* : première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2° Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de *Savenay*. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres : première classe, de 0,1344. — Deuxième classe, de 0,09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1<sup>er</sup>, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du *Croisic* et de *Guérande* à *Châteaulin* et des lignes d'embranchement vers la mer (*Quiberon*, *Concarneau*, *Pont-l'Abbé*, *Douarnenez*) ;

Le 2<sup>me</sup>, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3<sup>me</sup>, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographique d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Billets de famille à prix réduits à l'occasion des Vacances de Pâques

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre l'Administration Supérieure la proposition d'émettre du samedi, veille des Rameaux, (22 Mars), au lundi de Pâques (31 Mars) inclus, de toute station de son réseau pour toute station du réseau, distante d'au moins 125 kil. de la station de départ, des billets d'aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes aux conditions suivantes :

Réductions de 50 % sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux, autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtiendra en

ajoutant au prix de quatre billets simples, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux, l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours, non compris le jour du départ.

FÊTES DE PAQUES A MADRID

COURONNEMENT DU ROI ALPHONSE XIII

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, et du Couronnement du Roi Alphonse XIII, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 10 Mars au 15 Mai inclus, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets d'aller et retour de 1<sup>re</sup> classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 31 Mai inclusivement, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ ; ils donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express », à la condition de payer en outre du prix ci-dessus, le supplément complet pour le parcours effectué dans ce train.

Semaine Sainte à Séville

Foire de Séville

COURONNEMENT DU ROI ALPHONSE XIII

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte, du 24 au 29 Mars, et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 Avril, et du Couronnement du Roi Alphonse XIII, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera du 10 Mars au 16 Avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets d'aller et retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 francs par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 31 Mai inclusivement, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ ; ils donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus, le supplément complet pour le parcours effectué dans ce train.

Voyage circulaire en Bretagne

A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en

Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1<sup>re</sup> classe et de 50 francs en 2<sup>e</sup> classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc. Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc. Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.